

Gestion du cyanure au complexe minier LaRonde 2025

Le « Code international de gestion du cyanure » (CIGC) est un programme de normes industrielles volontaires pour les sociétés d'extraction de l'or. Il vise à améliorer la gestion du cyanure utilisé dans l'extraction de l'or et à contribuer à la protection de la santé humaine et à la diminution des impacts sur l'environnement. En participant au GIGC, le complexe minier LaRonde s'engage à protéger les communautés, l'environnement, et la santé et la sécurité de nos travailleurs pendant toutes les phases de l'utilisation du cyanure (achat, transport, stockage, utilisation, élimination).

Dans un souci de transparence, nous vous présentons le rapport annuel comprenant les événements impliquant le cyanure au complexe minier LaRonde en 2025.

	Résultats 2025
Les incidents d'exposition au cyanure donnant lieu à une hospitalisation voire un décès.	0
Les incidents ou des rejets ayant eu lieu à l'extérieur du site de la mine et ayant exigé une intervention ou des mesures de remédiation.	0
Les incidents ou un rejet ayant eu lieu à l'extérieur ou à l'intérieur du site de la mine et ayant causé des effets nocifs importants sur la santé ou l'environnement.	0
Les incidents ou un rejet ayant eu lieu à l'extérieur ou à l'intérieur du site de la mine et ayant fait l'objet d'un rapport en vertu des réglementations applicables.	1
Des rejets ayant provoqué le dépassement des limites applicables pour le cyanure.	0

Pour en apprendre davantage sur le sujet consulter la fiche d'information – Code internationale de gestion du cyanure sur notre site web : <http://abitibi.agnicoeagle.com/wp-content/uploads/2022/11/110-Depliant-Cyanure-V10.pdf>

Pour nous faire part de vos préoccupations, nous vous invitons à contacter :

L'équipe des relations avec le milieu
(819) 759-3700 poste 4105005
relations.laronde@agnicoeagle.com
10 200 route de Preissac, Rouyn-Noranda, Québec, J0Y 1C0